

Eviter la saisie immobilière

Par **CHARLOTTE3134**, le **07/05/2020** à **21:26**

Bonjour,nous voulons garder notre maison familiale,à cause d'une periode courte de chômage de mon mari,nous n'avons pas payé notre pret decfcal, procedure enclenchée sans negociations.Nous sommes tous les 2 fonctionnaires à l' hopital,nous pouvons payernous avons 3 personnes agees à notre domicile,les banques sont frileuses pour racheter notre pret que peut on faire, ? Merci de nous repondre.Cordialement

Anonymisation

Par **Visiteur**, le **07/05/2020** à **21:36**

Bonjour
Difficile de vous aider sans connaissance précise de votre dossier sur le plan charges/ressources.
Pourquoi précisez vous avoir 3 personnes âgées à votre domicile.

Combien d'échéance avez vous en retard.?

Par **CHARLOTTE3134**, le **08/05/2020** à **11:05**

Bonjour,j' ai ma belle mere qui habite avec moi,a une tutrice on nous verse 800€ mensuel pour hebergement et alimentaire,le reste de ses besoins sont pris en charge par la tutrice; quant à mes parents ils vivent dans un mobilhomme dans mon jardin.

Nous avons eu litige avec LE CFCALqui reclame cash notre pret ,,nous ommes propriétaires, 2 fonctionnaires dans la sante et nous n'arrivons pas à trouver un organisme qui nous fasse un rachat de ce pret,pouvez vous nous donner des solutions.Merci de nous repondre .Cordialement

Anonymisation

Par **jodelariege**, le **08/05/2020** à **11:54**

bonjour

peut être une procédure de surendettement

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N99>

en effet le CFCAL peut saisir votre bien si vous n'arrivez pas à payer le prêt

votre situation est assez typique de la mise en surendettement: regroupement de crédits car on a des difficultés financières puis plus de remboursement de ce nouveau crédit, demande d'un autre crédit etc etc etc =surendettement..

Par **Visiteur**, le **08/05/2020** à **12:27**

Il est évident que si vous avez déjà fait un regroupement + des échéances impayées, cela est mission impossible.

Reste la procédure de surendettement, comme dit Jo !

Par **youris**, le **08/05/2020** à **13:25**

bonjour,

votre contrat de prêt doit prévoir qu'en cas d'absence de remboursement d'un certain nombre d'échéances, l'organisme de crédit peut exiger le remboursement total et immédiat de votre prêt.

Pouvez-vous SVP nous expliquer comment votre mari fonctionnaire a été au chômage, c'est possible mais rare. Mais au chômage, on perçoit des indemnités.

les personnes âgées ne sont pas sans ressources, elles doivent percevoir des retraites et des allocations.

salutations